

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 2205

présenté par

M. Pradié, M. Ray, M. Dumont, M. Minot et M. Dubois

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 31 juillet 2024, un rapport sur l'étude des salaires des immigrés sans papiers travaillant dans des secteurs en pénurie de main d'oeuvre.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le véritable enjeu aujourd'hui est de passer d'une immigration du travail basement qualifiée qui contribue à tirer les salaires vers le bas à une immigration plus qualifiée qui tire vers le haut les salaires par secteur d'activité. Le Danemark par exemple le fait très bien : il n'est pas possible d'envisager un titre de séjour en deçà d'un salaire minimal fixé par branche. Il s'agit de préserver la rémunération de nos concitoyens, notamment dans les secteurs où les salaires sont bas.